



En exercice : 58
Présents : 42
Votants : 46

Séance du 12 décembre 2022

Le douze décembre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 6 décembre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	LEPICIER René-Marc, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	Christophe LANGOUËT, DOREAU Jean Sébastien, MANCEAU Laurence, RADE Maurice, BÉZIER Florence, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	/
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	JUGÉ Joseph, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	BRÉHIN Colette, titulaire
LAUBRIÈRES	CHANCEREL Philippe, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	BAHIER Alain, titulaire
MÉE	CHAMARET Richard, titulaire
MÉRAL	GENDRY Daniel, titulaire
NIAFLES	RESTIF Vincent, titulaire
POMMERIEUX	LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
QUELAINES ST GAULT	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
RENAZÉ	BARBÉ Béatrice, titulaire
SENONNES	/
SIMPLÉ	GUILLET Vincent, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	FRANGEUL Raymond, suppléant.
ST ERBLON	BOURBON Aristide, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	GILLES Pierrick, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	BEUCHER Clément, titulaire
ST POIX	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	BEDOUET Gérard, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	

Étaient excusés : HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), LECOT Gérard (La Chapelle Craonnaise), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GARBE Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), LIVENAIS Norbert (Renazé) ? PENE Loïc (St Aignan S/Roë)

Étaient absents : DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brain s/les Marches)), VALLEE Jacky (Chérancé), TISON Hervé (Congrier), HAMARD Benoît (Craon), CHADELAUD Gaétan (La Roë), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), CLAVREUL Yannick (Simplé), GAUCHER Olivier (St Erblon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Gérard LECOT a donné pouvoir à Dominique GUINEHEUX
Norbert LIVENAIS a donné pouvoir à Patrick GAUTIER

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET

Secrétaire de Séance : Élu M. Dominique COUEFFE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-12/172 – VOIRIE

DEFINITION DU PROGRAMME DES TRAVAUX DE VOIRIE 2023 – INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT – ENGAGEMENT DES MARCHES DE TRAVAUX

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 12 décembre 2022

OBJET 2022-12/172 – VOIRIE

Définition du programme des travaux de voirie 2023 –
Investissement / Fonctionnement – Engagement des
marchés de travaux

M. Pierrick GILLES, Vice-Président en charge de la voirie et des déchets, présente au conseil communautaire les propositions de la commission « Voirie » des 3 lots géographiques pour l'arbitrage des travaux de voirie hors agglomération à proposer au programme de l'année 2023.

L'enveloppe budgétaire minimale pour 2023 est de 1 375 700 € TTC. Il est proposé de l'orienter comme suit :

- **879 400 €TTC** pour les travaux de voirie (curage de fossés/renforcement de structures/point à temps). Il est précisé que le marché de curage des fossés et le marché de renforcement de structures sont composés de plusieurs lots, chaque lot correspondant à un secteur géographique. Pour information, les demandes des communes pour le programme 2023 s'élevaient à 1 076 900 € TTC et ont été arbitrées à 851 800 € TTC avec 25 000 € TTC d'options.
- **219 700 €TTC/an** concernant l'entretien des dépendances vertes (bermes, talus et fossés). Le marché de 8 lots géographiques est en cours pour la période 2021-2024.
- **23 000 €TTC/an** pour l'entretien des Ouvrages d'Arts et les petits travaux de restauration.
- Une convention avec Études et Chantiers couvre la période 2021-2024.
- **120 000 €TTC/an** pour les travaux de remplacement des busages métalliques sur Cours d'eau. 6 ouvrages sont programmés en 2023 sur Athée, Denazé et Craon.
- **5 000 €TTC** pour la signalisation horizontale et verticale.
- **15 000 € TTC** pour les travaux d'empierrement sur chemins non revêtus.
- **10 000 € TTC** pour les travaux d'urgence.
- **30 000 TTC** pour les travaux éventuels liés aux intempéries.
- **72 900 €TTC** pour les charges de fonctionnement du service (masse salariale, véhicules, enrobé à froid, frais de parution des marchés, petit équipement...).

Une enveloppe complémentaire de 100 000 €TTC pour des travaux de restauration de plusieurs ponts maçonnés est proposée au DOB 2023.

Le conseil communautaire est invité à :

- ⇒ **INSCRIRE** une enveloppe financière au BP 2023 d'au moins de 1 375 000 € TTC comme définie ci-dessus.
- ⇒ **AUTORISER** le Président ou Vice-Président à :
 - **LANCER** une consultation d'entreprises pour les travaux de curage de fossés dans le cadre d'un marché à procédure adaptée,
 - **LANCER** une consultation d'entreprises pour les travaux de renforcement de structures dans le cadre d'un marché à procédure adaptée,
 - **LANCER** une consultation d'entreprise pour les travaux de remplacement des busages métalliques dans le cadre d'une procédure adaptée
 - **RETENIR** les entreprises, économiquement les plus avantageuses
 - **SIGNER** les marchés et toutes pièces relatives à ces marchés.
- ⇒ **AUTORISER** le Président ou Vice-Président à signer les conventions de fonds de concours pour les voiries des communes inscrites au programme 2023 dans le cadre de régularisation de chemin ou de rechargement + bicouche de chemins de pierres,
- ⇒ **AUTORISER** le Président ou Vice-président à signer toutes pièces afférentes à ces dossiers

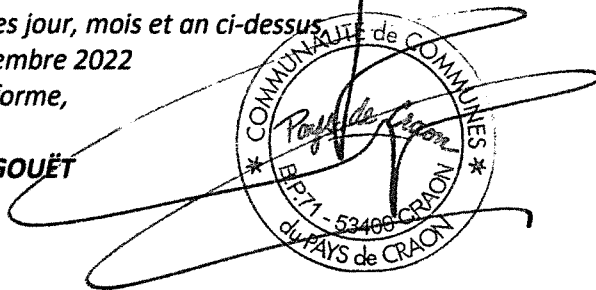
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Craon, le 16 décembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20221212-DELIB202212172-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

